



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro RY-98-2017-01

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska,

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 7 juin 2022, lors d'une séance ordinaire tenue, le règlement numéro RY-98-2017-01 modifiant le règlement RY-98-2017 décrétant les règles de suivi budgétaire.

Le présent règlement est disponible pour consultation, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, au 100, rue Guilbault à Yamaska.

Donné à Yamaska, ce 8^e jour de juin 2022.

Suzanne Francoeur

Directrice générale et greffière-trésorière